

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 27 janvier 2010 à RAON AUX BOIS

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 19/01/2010

Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Michel ROUSSEL, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

Délégués suppléants présents : 2 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Henri LA VAULLEE représente Philippe LEROY,
Christian PIERREL représente Véronique MARCOT.

Pouvoirs : 1

Stéphane CANADAS donne pouvoir à Daniel LAGARDE.

Délégués titulaires excusés : 2

Marielle CUNY, Andrée VAUTRIN-ROLLOT.

L'an deux mil dix le mercredi 27 janvier à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Raon Aux Bois, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur François HATIER a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de RAON AUX BOIS pour son accueil. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués, représentant la commune de Bellefontaine.

Documents remis aux délégués :

- Projet de convention avec le Conseil Général des Vosges concernant la SATESE,
- Plan de masse du projet de multi accueil sur la commune de Dinozé,
- Statuts de la C2VRM au 1^{er} janvier 2010,
- Liste des délégués au 1^{er} janvier 2010.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la mission locale (ex PAIO)

Monsieur le Président remercie pour leur présence Monsieur Gilles DREVET, Président de la mission locale du bassin d'emploi d'Epinal, Madame Martine MUNIER, directrice et Messieurs Sébastien DIDIERLAURENT et Mohamed BOULAAROUG conseillers.

Documents remis aux délégués :

- Présentation de la mission locale
- Présentation des nouveaux contrats aidés
- Bilan de l'activité sur le territoire de la C2VRM (hors communes rattachées à Remiremont)

Il est proposé de travailler en partenariat avec la mission locale dans le cadre du réseau d'entreprises de la C2VRM. En outre, les collectivités peuvent également s'associer à la mission locale pour proposer des stages « découverte » aux jeunes dans le cadre de la définition de leur projet professionnel.

01. Composition du bureau – membre complémentaire

A l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Jean Michel GEORGES, maire de BELLEFONTAINE est élu membre du bureau de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

A la demande d'une partie des délégués, l'opportunité de revoir les commissions et la répartition entre les vice-présidents sera étudiée lors d'un prochain bureau communautaire.

02. Avenant à la convention de mise à disposition de Monsieur Denis VAUTHIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel concernant Monsieur Denis VAUTHIER, portant la durée hebdomadaire de 17 à 22h.

03. Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

Concernant le suivi et l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, le département des Vosges met à disposition contre rémunération forfaitaire (0,10 €/ habitant DGF pour l'année 2010) un technicien spécialisé en charge d'un conseil indépendant. La convention est proposée pour 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la convention proposée par le Conseil Général des Vosges, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget assainissement 2010 de la Communauté de Communes.

04. PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES – Modifications statutaires

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (Comité syndical du 14 décembre 2009) portant sur :

- L'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, suite à l'adhésion de la commune de Bettoncourt,
- L'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, suite à l'adhésion de la commune de Bellefontaine,
- Le retrait de la commune de Bellefontaine en tant que commune isolée des membres du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,
- Le retrait du PAPI Meurthe des compétences optionnelles du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

05. Mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de mettre en place l'indemnité d'administration et de technicité pour le grade des adjoints administratifs de 1^{ère} classe. Le montant des attributions individuelles sera égal au plus au montant de référence du grade concerné (461.99 au 01/10/2009), affecté d'un coefficient multiplicateur égal à 4. L'indemnité sera fonction de la notation trimestrielle attribuée par le Président.

06. Construction d'un multi accueil sur la commune de DINOZE – acquisition du terrain

Dans le cadre de la réalisation d'un multi-accueil intercommunal (crèche et halte-garderie) sur la commune de Dinozé, il est nécessaire d'acquérir le terrain correspondant appartenant à ce jour à la commune de Dinozé.

La commune de Dinozé propose de céder ce terrain à la C2VRM à titre gracieux, sous réserve de la réalisation de ce multi-accueil. Les frais annexes relatifs notamment aux actes notariés et à la division parcellaire sont à la charge de la C2VRM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les actes notariés et les documents annexes nécessaires à l'acquisition de la parcelle pour la réalisation du multi-accueil sur la commune de Dinozé.

07. Date du prochain conseil :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à URIMENIL – Salle polyvalente (programmé le 24 février 2010).

La séance est levée à 22h45

Le Secrétaire
François HATIER

Le Président
Philippe EYMARD